

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL379

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 13

I. A l'alinéa 12, substituer aux mots : "sa notification", les mots : "la notification de cette décision".

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 21

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.